

Le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison de l'expansion rapide de la Commune et afin d'assurer une protection efficace des personnes et des biens, il serait nécessaire de demander l'implantation d'une brigade de Gendarmerie à LUDRES. Un terrain pourr être mis à la disposition de l'Administration pour la construction des bâtiments. Il est situé au lieudit "Les Baraques de Ludres" en bordure de la RN 57.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

- estime que la présence prochaine d'une brigade de Gendarmerie à LUDRES est nécessaire pour les raisons suivantes :

1°) l'importance de la circulation prévue sur le futur noeud routier (RN 57/CD 73/autoroute A 33/future autoroute B 33) ; le trafic prévu par la DDE sera de 100 000 véhicules jour dans un avenir proche,

2°) l'éloignement de la brigade de NEUVES-MAISONS déjà surchargée, et par conséquent des délais d'intervention assez longs,

3°) l'existence d'une importante zone industrielle pouvant recevoir 6 000 emplois et d'une zone d'aménagement concerté où les constructions en cours vont recevoir à bref délai 5 000 habitants,

4°) le stade de 30 000 places, dont la construction va démarrer,

5°) la population environnante sur 5 km sera en 1985 de 22 000 habitants dont 10 000 pour LUDRES.

- donne son accord de principe sur la mise à la disposition d'un terrain sis au lieudit "les Baraques de Ludres". Cet endroit est remarquablement situé pour permettre des départs rapides dans toutes les directions.

- invite le Maire à faire toutes démarches utiles auprès de la Direction de la Gendarmerie Nationale pour demander cette création.